

Adresse du représentant du peuple Pérard, délégué par la Convention nationale dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, au président de la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

Charles Pérard

Citer ce document / Cite this document :

Pérard Charles. Adresse du représentant du peuple Pérard, délégué par la Convention nationale dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, au président de la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 121;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19656_t1_0121_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

4

Le représentant du peuple Pérard, envoyé dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, écrit de Beauvais [Oise] le 2 frimaire, que les opérations sont terminées dans le département de l'Aisne; qu'on a célébré à Beauvais la fête du Malheur; que la vieillesse, l'indigence et la nature y ont été honorées et secourues; que les larmes du sentiment ont coulé de tous les yeux: «il ne manque, ajoute-t-il, à la félicité des habitants de Beauvais, que la proclamation du décret sollicité par Richard le 8 du mois dernier: le crime affligea cette cité; que la justice la console, et que la gloire lui soit rendue».

La Convention décrète l'insertion au bulletin (7).

[Le représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, au président de la Convention nationale, Beauvais, le 2 frimaire an III] (8)

Citoyen président, annonce à la Convention nationale que les opérations dont elle m'a chargé sont terminées dans le département de l'Aisne.

Dis-lui que j'ai fait le possible pour appeler aux fonctions administratives des citoyens à la fois révolutionnaires et honnêtes gens; que je crois y être parvenu. Me voila depuis quelques jours dans le département de l'Oise. Peu avancé encore dans cette carrière révolutionnaire, j'y ai goûté la satisfaction la plus douce. Il est délicieux pour mon cœur de te la faire partager.

La fête du Malheur a été célébrée à Beauvais décadi dernier; la vieillesse, l'indigence et la nature y ont été honorées et secourues. J'ai été le distributeur de la reconnaissance nationale; c'est un des plus beaux moments de ma vie.

J'ai embrassé au nom de la Convention, les êtres les plus intéressants... Les larmes du sentiment ont coulé de tous les yeux; tout le monde était heureux de la grandeur de la République et de la justice de la Convention.

Il ne manque plus à la félicité des habitants de Beauvais que la proclamation du décret sollicité par Richard, le 8 du mois dernier.

Le crime affligea cette cité; que la justice la console, et que la gloire lui soit rendue.

Tout à la République et à la Convention.

Signé, PÉRARD.

5

Un membre demande le rapport du décret qui avait été rendu contre la com-

(7) P.-V., L, 79-80.

(8) C 327 (2), pl. 1442, p. 5. *Moniteur*, XXII, 600-601; *Bull.*, 4 frim.; *Rép.*, n° 66 (suppl.); *Débats*, n° 792, 916-917.

mune de Beauvais [Oise]; on demande qu'il y ait un compte-rendu de cette affaire par le comité de Salut public. Un autre membre [LEGENDRE (de Paris)] observe qu'il avait été envoyé en mission pour vérifier les faits qui avaient été imputés à la ville de Beauvais, et qu'il les avait trouvés faux et calomnieux (9).

***: Je demande le renvoi au comité de Salut public, pour faire un rapport qui annule le décret par lequel cette commune a été déclarée en état de rébellion.

LEGENDRE (de Paris): Il n'est pas besoin d'un renvoi pour cela; je demande expressément le rapport de ce décret. J'ai été envoyé dans cette commune en qualité de commissaire du conseil exécutif, avec Jean Debry et Merlin (de Thionville), tous deux députés alors à l'Assemblée législative; nous parlâmes aux habitants de cette commune; nous les excitâmes à voler à la défense de la patrie; il ne resta à Beauvais que les vieillards, les femmes, les filles et les enfants. (*On applaudit.*) La Convention a été trompée depuis par les conspirateurs qui égaraient l'opinion.

LEVASSEUR (de la Sarthe): Je rends la même justice aux habitants de cette commune. Ils ont toujours été attachés à la liberté et à la Convention; il est très vrai que l'Assemblée et le comité de Salut public ont été abusés par un rapport faux en tous ses points.

***: Par Mazuel.

ISORÉ: Je demande l'insertion de la lettre au Bulletin. La commune de Beauvais n'a jamais été déshonorée, malgré les menées du contre-révolutionnaire Mazuel et autres qui l'ont calomniée. La Convention nationale a déjà chargé le comité de Salut public de faire un rapport à ce sujet, et j'invite Richard, rapporteur, à le présenter au plus tôt.

L'insertion de la lettre est décrétée.

La Convention décrète à l'unanimité le rapport du décret qui déclare la commune de Beauvais en état de rébellion (10).

Le décret suivant est rendu.

«La Convention nationale rapporte les dispositions du décret du 17 vendémiaire de l'an 2 relatif à la commune de Beauvais, qui n'a cessé de donner des preuves de son attachement à la cause de la liberté et de l'égalité» (11).

(9) P.-V., L, 80.

(10) *Moniteur*, XXII, 601. *Rép.*, n° 66 (suppl.); *Débats*, n° 792, 917; *C. Eg.*, n° 830; *Gazette Fr.*, n° 1058.

(11) P.-V., L, 80. *Bull.*, 4 frim.; *Ann. Patr.*, n° 694; *F. de la Républ.*, n° 65; *M.U.*, n° 1352; *J. Univ.*, n° 1824; *Ann. R.F.*, n° 64. Rapporteur Isoré selon C 327 (1), pl. 1431, p. 1.